

NOUVELLE-CALEDONIE

SENAT COUTUMIER

N°01-2025/SC

Du 04 mars 2025



Ampliations :

H-C	1
Gouvernement	1
Conseil coutumier	1
Province nord	1
Mairie	1
JONC	1
Archives	1

DELIBERATION

portant constatation de la désignation du chef de la tribu de Konoyes-Sahoue, commune de Kouaoua, aire Xaracuu

Le sénat coutumier de la Nouvelle-Calédonie,

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi organique modifiée n°99-209 et 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi du pays n°2006-15 du 15 janvier 2007 relative aux actes coutumiers ;

Vu la délibération n°266 du 17 janvier 2007 relative à la procédure de constatation de la prise et de la cessation de fonction des grands chefs et chefs et du versement d'une indemnité ;

Vu l'arrêté n°2020-18198/GNC-Pr du 4 novembre 2020 modifiant l'arrêté n° 2020-9914/GNC-Pr du 2 septembre 2020 constatant la désignation des membres du sénat coutumier de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n°05-2024/SC du 27 août 2024 portant désignation du président du sénat coutumier de la Nouvelle-Calédonie pour la mandature 2024-2025 ;

Vu l'acte coutumier n°41-XR/CHT/GM/1 du 16 décembre 2024 relatif à la désignation du chef de la tribu de Konoyes-Sahoue, commune de Kouaoua ;

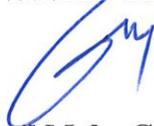
Vu le courrier émanant du président du conseil coutumier Xaracuu, Monsieur Martial HARI, en date du 28 janvier 2025,

A adopté les dispositions dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Pour compter du 4 mars 2025, est constatée la désignation de M. Louis ATE né le 18 mai 1963 à La Foa, en qualité de chef de la tribu de Konoyes-Sahoue, commune de Kouaoua de l'aire Xaracuu.

Article 2 : La présente délibération est notifiée à l'intéressé. Elle est transmise au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, au président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, au président de l'assemblée de la province Nord, à la mairie de Kouaoua et au conseil coutumier de l'aire Xaracuu La présente délibération est publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie.

**Le président du sénat coutumier
de la Nouvelle-Calédonie**



Aguetil Mahe GOWE

**Le porte-parole du sénat coutumier
de la Nouvelle-Calédonie**



Victor GOGNY

